



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Fiche d'information – Construction rue René

Documents requis

- Le formulaire de demande de permis dûment rempli;
- Un plan de projet d'implantation indiquant clairement où sera situé le bâtiment sur le terrain avec les marges bien identifiées;
- Les plans à l'échelle indiquant les élévations, les vues de coupes et devis;
- Une évaluation probable des coûts de constructions.

Implantation du bâtiment

- Marges avant et arrière : 6 mètres
- Marges latérales : 2 mètres et 3 mètres
- Hauteur minimum : 4 mètres
- Hauteur maximum : 8 mètres (mesuré à partir du sol jusqu'au point le plus haut de la toiture, n'incluant pas les cheminées, les antennes, etc.)
- Largeur minimum : 6 mètres
- Profondeur minimale : 5 mètres
- Implantation minimale : 36 mètres carrés
- Implantation maximale : 40 % de la superficie du terrain
- Hauteur du seuil de la porte limitée à 1.5 mètre (mesuré du sol au bas de la porte)
- Maison unifamiliale isolée ou jumelée avec possibilité d'un logement au sous-sol.
- Les travaux devront respecter le code du bâtiment en vigueur.

*** Important ***

Toutes les futures constructions seront assujetties au règlement de PIIA 659-2021. Plusieurs éléments devront être analysés par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) dont l'architecture, les matériaux, les couleurs, etc. L'objectif poursuivi est de proposer un bâtiment de qualité et adapté au noyau villageois.

Ce document présente un résumé simplifié de la réglementation municipale. En cas de contradiction, le règlement officiel prévaut.

- Durée de la validité du permis : 12 mois
- Demande de PIIA : 100 \$
- Le coût du permis : 50 \$ pour le premier 50 000 \$ +
1 \$ par 1000 \$ supplémentaire
- Prévoir une contribution monétaire aux infrastructures et aux équipements municipaux de 2000 \$ par propriété et 1000 \$ supplémentaires par logement ajouté.

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur municipal au (450) 831-2114 poste 7560.